



Retenue RSA parce que je ne trouve pas de travail

Par **KevBac**, le **07/07/2021** à **05:02**

Bonjour,

J'ai commence à percevoir le RSA en mars afin de pouvoir payer mon loyer et pouvoir rechercher un emploi tranquillement. Cependant en juin j'apprend du conseil départemental qu'ils comptent me retirer 80% du RSA parce que je ne trouve pas de travail.

Est-ce légal, et est-ce acceptable d'employer des méthodes comme celles-ci ?

Note : retirer 80% de mon RSA ne me permet plus de payer mon loyer ce qui me ferait perdre mon logement.

Par **Marck.ESP**, le **07/07/2021** à **09:22**

Bonjour

Il n'y a pas de sanction pour ce motif.

Pour bénéficier du RSA, l'inscription à Pôle Emploi vous impose de respecter certaines obligations, notamment l'actualisation mensuelle de votre dossier. En cas de non-respect de vos obligations auprès de Pôle Emploi, l'organisme peut décider de clore votre dossier. Une radiation Pôle Emploi peut entraîner une modification de vos droits au RSA.

Par **youris**, le **07/07/2021** à **09:39**

bonjour,

le RSA est un complément de ressources, il existe des conditions pour son attribution et son maintien.

obligations de recherche d'emploi :

Si les ressources de votre foyer sont, en moyenne, inférieures à 500 € par mois, vous devez :

*rechercher un emploi,
ou entreprendre les démarches nécessaires à la création de votre entreprise,
ou suivre les actions d'insertion qui vous sont proposées.*

*Ces obligations sont précisées dans votre [projet personnalisé d'accès à l'emploi \(PPAE\)](#)
, établi avec votre conseiller Pôle emploi.*

*Vous ne pouvez pas refuser plus de 2 offres raisonnables d'emploi telle que définie dans
votre PPAE.*

source: [obligation de recherche d'emploi du bénéficiaire du RSA](#)

Je pense que le montant de votre RSA a été réduit non pas, parce que vous ne trouviez pas de travail, mais parce que vous ne remplissiez pas les conditions de recherche d'emploi ci-dessus.

salutations